

Extrait du registre des délibérations du Conseil communal

Présents : Michel Eylenbosch, *Président du Conseil* ;
Françoise Schepmans, *Bourgmestre* ;
Ahmed El Khannouss, Sarah Turine, Patricia Vande Maele, Abdelkarim Haouari, Karim Majoros, Jan Gypers, Ann Gilles-Goris, Olivier Mahy, Annalisa Gadaleta, *Échevin(e)s* ;
Christian Magérus, Jamal Ikazban, Abdellah Achaoui, ~~Mohammadi Chahid~~, Pierre Vermeulen, Paulette Piquard, ~~Jamel Azaoum, Amet Gjanaj~~, Jef Van Damme, Khadija El Hajjaji, Olivia P'ito, Dina Bastin, Danielle Evraud, Luc Léonard, Mohamed El Abboudi, Lhoucine Aït Jeddig, Dirk De Block, ~~Dirk Berckmans~~, Michaël Vossaert, Nader Rekik, Farida Tahar, Hassan Rahali, ~~Shazia Manzoor, Tania Dekens~~, Georges Van Leeckwyck, Leonidas Papadiz, Nicole Linders-Dubocage, Roland Vandenhove, Laurie Carême-Palanga, ~~Youssef Lakhloufi, Khadija Tarditi~~, Hassan Ouassari, *Conseillers communaux* ;
Gilbert Hildgen, *Secrétaire adjoint* ;

Excusé(s) : Houria Ouberti, Badia El Belghiti, *Conseillers communaux* ;
Jacques De Winne, *Secrétaire communal*.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25.02.15

#Objet : Motion déposée par Monsieur Ikazban relative à la mise en zone touristique de la chaussée de Gand et du tronçon du canal.#

Secrétariat Général

LE CONSEIL,

Considérant le dynamisme économique dont font preuve les commerçants de la chaussée de Gand et environs, quartier qui constitue le cœur commercial de notre commune,
Considérant le dernier baromètre d'Atrium de 2014 qui note une forte progression de la fréquentation du Centre historique de Molenbeek de l'ordre de 21%, soit au total plus de 13.000 passants par jour,
Considérant la nécessité de favoriser et d'encourager la prospérité des commerces molenbeekois dont le succès dépasse largement les frontières de Bruxelles,
Considérant que l'ouverture 7 jours sur 7 de certains commerces pourrait renforcer leur attractivité,
Considérant que le développement des hôtels et la présence d'une auberge de jeunesse dans le centre historique de Molenbeek nécessitent des besoins accrus,
Considérant les critères d'organisation des centres touristiques, fixés par l'arrêté royal du 16 juin 2009 exécutant l'article 17, deuxième alinéa, de la loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services,
Considérant que le titre de centre touristique, délivré par le Service Public Fédéral Economie, permettrait d'assurer l'ouverture 7 jours sur 7 des commerces qui en font la demande;

DECIDE :

Article unique

Invite le Collège à consulter l'association des commerçants afin d'évaluer les besoins en terme d'ouverture 7 jours sur 7 des commerces, en prenant en compte l'impact social pour les gérants et les travailleurs, l'impact sur la qualité de vie des habitants et les impacts sur la mobilité et la sécurité d'une telle décision. A la lumière de cette consultation, d'introduire un dossier pour la demande pour la reconnaissance en zone touristique de la chaussée de Gand.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
33 votants : 31 votes positifs, 2 abstentions.

PAR LE CONSEIL :

(s.) Le Secrétaire adjoint,
Gilbert Hildgen

(s.) Le Président du Conseil,
Michel Eylenbosch

POUR EXTRAIT CONFORME :
Molenbeek-Saint-Jean, le 26 mars 2015,

PAR ORDONNANCE :
Pour le Secrétaire communal,
Le Fonctionnaire délégué,

Gilbert Hildgen



La Bourgmestre,

Françoise Schepmans